

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 25 JUIN 2026**

**N°029**

<b>OBJET : Fourniture de Matériels Électriques et Équipements Électriques d'Éclairage - Autorisation de Signer les Accords-Cadres</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA, Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

**EXCUSES** : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 19 juin 2026,

La maintenance et l'entretien du réseau d'éclairage public de la commune de Carcassonne sont assurés par l'accord-cadre de fourniture de matériels et équipements électriques d'éclairage, qui est arrivé à son terme.

Après une première consultation, les lots n°4 « Signalisation dynamique » et n°5 « Support éclairage public » ont été attribués tandis que les lots n°1 « appareillages électriques », 2 « Lampes et luminaires d'intérieur » et 3 « Lampes et luminaires d'extérieurs » ont été déclarés sans suite.

Pour ces trois derniers lots, il est proposé de recourir à un accord-cadre à bons de commande avec un maximum de trois attributaires pour chaque lot, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats. Dans cette configuration, la répartition des bons de commande entre les attributaires sera réalisée sur la base de l'unique critère du prix le plus bas de chaque article, prix qui figure dans le bordereau des prix unitaires.

Cet accord-cadre sera conclu à compter de sa notification et avec un terme fixé au 30 juin 2029.

A l'issue de la consultation, la Commission d'appel d'offres a retenu les attributaires suivants :

<b>n° du Lot</b>	<b>Intitulé du lot</b>	<b>Montant minimum sur la durée du marché en euros HT</b>	<b>Montant maximum sur la durée du marché en euros HT</b>	<b>Entreprises retenues</b>
<b>1</b>	Appareillages électriques	140 000,00 €	600 000,00 €	<b>YESS</b>
				<b>REXEL</b>
<b>2</b>	Lampes et luminaires d'intérieur	100 000,00 €	380 000,00 €	<b>SONEPAR</b>
				<b>SONEPAR</b>
				<b>LUMI 11</b>
<b>3</b>	Lampes et luminaires d'extérieur	150 000,00 €	650 000,00 €	<b>CEREL</b>
				<b>LUMI 11</b>
				<b>SONEPAR</b>
<b>Totaux</b>		390 000,00 €	1 630 000,00 €	

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer les accords-cadres avec les entreprises suscitées.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32568-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026  
Publication : 06/07/2026